



Intermittent et auto entrepreneur

Par **mv3**, le **05/10/2011** à **19:35**

Bonjour,

je suis intermittent du spectacle, et souhaite me mettre en parallèle auto entrepreneur/micro entreprise pour pouvoir me facturer.

Je n'arrive pas à trouver une réponse claire, précise et fiable sur la question...

en ai-je le droit? comment cela se passe au niveau de la déclaration mensuelle?

D'autre part, je suis associé minoritaire d'une sarl, ai-je le droit de me facturer à ma propre SARI, dans la mesure où ma prestation correspond à l'activité de mon SARL (conception son et lumière)?

merci de votre aide!

cordialement,